



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Luttons contre le cancer sans pénaliser la filière viticole et vinicole

Question écrite n° 35894

#### Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur certaines mesures qui, si elles étaient intégrées à la stratégie décennale de lutte contre le cancer, pourraient fortement pénaliser les acteurs de la filière de la vigne et du vin. La lutte contre le cancer est l'un des défis majeurs que l'on doit relever au XXI<sup>e</sup> siècle, elle doit donc mobiliser l'attention de tous les acteurs politiques, économiques, sociaux, etc. M. le député y est particulièrement attaché. Dans le cadre de la définition d'une stratégie décennale contre le cancer, les professionnels viticoles et vinicoles s'inquiètent de préconisations adoptées par le conseil d'administration de l'Institut national du cancer qui prévoient d'augmenter les droits d'accise sur le vin, de travailler à la mise en place d'un prix minimum, de taxer les dépenses de promotion de boissons alcoolisées ou encore de réduire l'accessibilité de l'offre à ces produits. Si la lutte contre le cancer est une priorité qui doit rassembler, elle ne peut mettre en place de telles mesures punitives et stigmatisantes qui non seulement n'empêcheraient pas les comportements de consommation excessive d'alcool, mais en plus pénaliseraient fortement le secteur du vin et de la vigne. D'autant que la consommation du vin a chuté de près de 60 % ces soixante dernières années. Consciente des enjeux de santé publique, la filière viticole et vinicole attend du Gouvernement qu'il écarte toute nouvelle mesure fiscale et qu'il trouve un équilibre de bon sens entre la prévention de comportements à risque et la promotion d'un modèle de consommation responsable, qui valorise les producteurs français. M. le député demande à M. le ministre de soutenir cette démarche. Il lui demande également d'associer activement les acteurs du vin et de la vigne dans la définition d'une véritable stratégie de lutte contre le cancer. La filière viticole et vinicole française doit être protégée, car en plus de ses atouts en matière d'emploi et de savoir-faire, elle est indissociable de la vie et de l'identité des terroirs, de la culture, du patrimoine, des modes de vie, de l'héritage et des paysages de la France.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Meizonnet](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35894

**Rubrique :** Alcools et boissons alcoolisées

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 février 2021](#), page 854

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)